


Procédure d'adhésion

Chaque adhérent du SYNERPA peut, depuis le 17 novembre 2023 date à laquelle le SYNERPA a signé une convention avec CNPM médiation, faire son adhésion via le site internet. Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre :

- Se connecter sur : www.cnpm-mediation-consommation.eu
- Dans la partie « Vous êtes un professionnel », cliquer sur l'onglet : « DEMANDE D'ADHÉSION »
- Remplir le formulaire d'adhésion dans sa totalité : les éléments renseignés viendront s'intégrer dans la convention
 - **TRÈS IMPORTANT** : Vous devez, sous l'onglet « **AFFILIATION** » (partie grisée), aller sélectionner dans la liste déroulante :
 - **SYNERPA – EHPAD**
 - OU**
 - **SYNERPA – RÉSIDENCES SERVICES SENIORS**
 - OU**
 - **SYNERPA – AGENCES D'AIDES ET DE SOINS À DOMICILE**
 - OU**
 - **SYNERPA – ÉTABLISSEMENTS THERMAUX**

Après validation de votre demande d'adhésion, vous pouvez immédiatement accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet  et en vous identifiant avec votre adresse mail et votre mot de passe pour :

- **1** - Visualiser le projet de convention
- **2** - Effectuer le paiement de la cotisation par carte bancaire en cliquant sur l'onglet "**Adhésion en attente....**" (pour information, si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer le règlement par CB, vous pouvez nous adresser un chèque ou effectuer

un virement bancaire - à réception de votre règlement, nous vous adresserons votre facture par mail)

- **3** - Télécharger la convention puis l'éditer (pour votre dossier personnel - inutile de retourner la convention à la CNPM MÉDIATION CONSOMMATION)
 - **4** - Éditer la facture (si le règlement a été effectué par CB) en cliquant sur l'onglet **"Mes factures"**
- ➔ Lorsque l'ensemble de ces étapes seront réalisées, vous pourrez alors inclure dans vos documents, site et/ou affichage, la formule suivante :

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

- <http://cnpm-mediation-consommation.eu>
- ou par voie postale en écrivant à
- CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION
- 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND